

---

## **(In)justice des initiatives communautaires**

**Cyria Emelianoff | Gerald Taylor Aiken**

Translation | Traduction : **Claire Hancock**

**Cyria Emelianoff** : Le Mans Université, laboratoire Espaces et Sociétés (ESO), UMR 6590 CNRS

Courriel : [Cyria.Emelianoff@univ-lemans.fr](mailto:Cyria.Emelianoff@univ-lemans.fr)

**Gerald Taylor Aiken** : Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), ORCID 0000-0002-0798-495X

Courriel : [Gerald.Aiken@liser.lu](mailto:Gerald.Aiken@liser.lu)

La deuxième partie de ce numéro spécial sur la manière dont la communauté croise les questions de justice se concentre sur les initiatives communautaires et leurs associations et compromis avec le pouvoir, les politiques publiques et la recherche du changement, de la transition et de la transformation.

Cette approche de la communauté s'inscrit dans une tradition intellectuelle qui peut être plus ou moins positive quant aux changements potentiels que la communauté peut provoquer. Il existe une longue tradition d'analyses de la communauté qui l'assimilent à une position de repli face à des transformations structurelles et systématiques (Schmid, Smith et Taylor Aiken, 2021). Ernesto Laclau, par exemple, parle d'une tendance à la « spatialisation du politique » (Laclau, 1990 ; Laclau et Mouffe, 1985). En cela, il critique la manière dont la ou le politique se détourne d'une direction plus progressive ou utopique. Cette chose politique est comme enclose et strictement localisée, renonçant à une ambition plus large et plus universelle. Toute politique tournée vers l'avenir est rejetée en faveur d'un changement plus réduit, plus gérable mais finalement anecdotique. Quant à la communauté, ce qui en découle est que toute initiative communautaire ou quête de justice portée par la communauté a une fonction restreinte et circonscrite. Elle est alors considérée comme

moins ambitieuse qu'une volonté de changement qui serait plus ample et plus transformateur, ou comme une distraction.

La spatialisation de la communauté suppose généralement l'identification de la communauté avec le local, bien que, comme nous l'avons souligné dans l'introduction de la première série d'articles, cela se joue différemment dans les domaines anglophone et francophone (Emelianoff et Taylor Aiken, 2021). Gilles Deleuze et Félix Guattari (2004) parlent également de la « territorialisation » comme d'un processus par lequel les relations de pouvoir deviennent fixes. La déterritorialisation, en revanche, renvoie à la manière dont les relations de pouvoir sont mobilisées et mises à profit pour produire du changement. Le lien entre la communauté et le lieu, le fait de s'installer, de prendre racine, est associé à une conception moins radicale de la justice qui laisse entendre qu'on peut s'accommoder de l'injustice ici et maintenant, dans l'espoir d'un monde meilleur. La critique est *a priori* recevable. Pourtant, comme le montrent les articles de ce numéro, si cette critique est pertinente, la communauté n'en est pas moins un site, une forme et un contexte pour diverses quêtes de justice.

Aux yeux de Damien Deville et Gustavo Nagib, qui étudient les jardins partagés à Paris et les jardins familiaux à Alès, l'agriculture urbaine est un des lieux de résistance au néolibéralisme et d'affirmation d'un droit à la ville. Ces pratiques jardinières produisent des espaces d'échanges non marchands de réappropriation citoyenne de la ville, mais également des formes plus écologiques de production alimentaire, des moyens d'autosubsistance à Alès et des espaces de reconnexion à la nature. Les jardins, qui mêlent les publics à Paris et sont plus homogènes à Alès car héritiers d'une tradition ouvrière, constituent une sphère d'autodétermination pour les habitant-e-s jardinier-ère-s qui véhicule selon les auteurs un droit à la ville.

Les trois autres articles concentrent leur réflexion politique et éthique sur différentes formes et contextes d'instrumentalisation de la communauté. Svenja Meyerricks et Ewan Mackenzie interrogent le terme « résilience » en retraçant son application et sa cooptation néolibérales. L'intérêt de leur approche est qu'ils vont au-delà de la différenciation entre de « mauvaises » (diversité sans équité) et de « bonnes » (critiques) formes de résilience. Plutôt que de s'accrocher à cette dichotomie, iels proposent d'évoluer vers une compréhension plus liminale. Par exemple, l'expression des « libertés individuelles » peut se traduire par des actes d'« opposition à la politique d'austérité ». Autrement dit, il existe des cas où la « résilience individuelle » fait partie de la « résilience critique », c'est-à-dire une forme de résilience politique et collective susceptible de produire des formes d'organisation radicalement nouvelles et de lutter contre les inégalités d'adaptation. Les auteur-ice-s offrent un panorama passionnant et foisonnant des aspects dits politiques et sociaux

du travail et des opportunités d'emploi local qui découlent du Climate Challenge Fund du gouvernement écossais. Au-delà du prisme de la résilience critique, iels font également de la décroissance une base théorique. Comme Melissa Harrison (2021, numéro précédent), Meyerricks et Mackenzie montrent comment la fluidité, ou l'ambiguïté, des significations de la communauté, et comment l'alliance de la communauté à d'autres termes – résilience communautaire, ou communion basée sur la communauté – définissent une politique qui peut être plus ou moins inclusive, plus ou moins juste.

Zénaïde Dervieux et Camille Noûs montrent de leur côté l'instrumentalisation de la communauté par les organisations internationales relayées par l'État et ses effets quant à la justice. Au Népal et au Zimbabwe, la notion de communauté est imposée à des villageoi·se·s au nom des nouvelles approches « participatives » et gestionnaires de conservation des espaces naturels promues pour renouveler la gestion des ressources naturelles, déstabilisant les communautés préétablies, la légitimité de leurs membres, les hiérarchies et les liens sociaux. Ces politiques, censées aider les villageoi·se·s et permettre d'écologiser leurs pratiques, bénéficient soit aux populations les plus éduquées en lien avec les acteur·rice·s étatiques et internationaux·ales, au Népal, soit à l'inverse à des ethnies dominées et catégorisées comme autochtones, au Zimbabwe. Les réalités de terrain sont complexes, mais la gestion communautaire renforce l'ingérence étatique sur les milieux ruraux, les inégalités d'accès aux ressources naturelles au Népal, et le retrait financier de l'État au Zimbabwe. La communauté créée de manière administrative sert les populations qui s'alignent d'une manière ou d'une autre avec les programmes de conservation, au détriment d'autres populations, et fait progresser aussi un « front écologique global », soit une vision écologique internationale du bon usage des ressources naturelles, qui dépossède les villageoi·se·s de leur milieu de vie.

Une autre forme d'instrumentalisation de la communauté peut être trouvée dans l'article d'Astrid Holzinger et Wendy Wuyts, qui ont basé leur étude dans le quartier de Kaka'ako, à Hawai'i. L'article aborde la question de la gentrification, de la valorisation de l'image de marque et du « verdissement » d'un quartier, en s'appuyant sur le constat ancien que ces processus ont des effets secondaires inégaux et injustes. L'éviction de la communauté implantée sur les lieux s'assortit de la mise en valeur sélective et de la réinterprétation d'éléments culturels antérieurs à l'époque coloniale, de la promotion d'une identité « autochtone », au nom d'un développement durable axé sur la culture, mais qui sert un *marketing* touristique et résidentiel. La construction d'un récit mémoriel qui emprunte à l'identité de la Native Hawaiian Culture dépossède en fait les populations de leur milieu de vie et de leur histoire. Le « mouvement de renaissance culturelle » prétend intégrer l'écologie localisée de l'île et les pratiques

traditionnelles dans la vie quotidienne, mais cette appropriation identitaire conduit à une double injustice sans pour autant alléger les pressions environnementales : injustice spatiale et éviction, avec la multiplication des sans-abri autour du quartier, et aliénation culturelle due à cette marchandisation d'une culture précoloniale.

### Pour citer cet article

**Emelianoff** Cyria, **Taylor Aiken** Gerald, « (In)justice des initiatives communautaires » [“The (in)justice of community-based initiatives”], *Justice spatiale / Spatial Justice*, n° 17, 2022 (<http://www.jssj.org/article/injustice-des-initiatives-communautaires2>).

### Bibliographie

**Deleuze** Gilles, **Guattari** Félix, *Anti-Œdipe*, London - New York, Continuum, 2004 [1972].

**Emelianoff** Cyria, **Taylor Aiken** Gerald, « (In)justice des initiatives communautaires » [The (in)justice of community-based initiatives”], *Justice spatiale / Spatial Justice*, n° 16, 2021 ([http://www.jssj.org/article/in\\_justice-desinitiatives-communautaires/](http://www.jssj.org/article/in_justice-desinitiatives-communautaires/)).

**Laclau** Ernesto, *New Reflections on the Revolution of our Time*, London, Verso, 1990.

**Laclau** Ernesto, **Mouffe** Chantal, *Hegemony and Socialist Strategy: Towards a Radical Democratic Politics*, London, Verso, 1985.

**Schmid** Benedikt, **Smith**, Tom, **Taylor Aiken** Gerald, “Governing through community: Transformative geographies from the bottom up”, *Environmental Policy and Governance*, 2021, vol. 31, n° 3, p. 155-158.